



# Le Dico de L'ACAPS



## La responsabilité civile :



### C'est quoi ?

La responsabilité civile est l'obligation de réparer le dommage causé à autrui de son fait, de celui des personnes dont on est responsable ou des choses dont on a la charge.



### La responsabilité civile et l'assurance : quel rapport ?

La responsabilité civile peut faire l'objet d'une assurance, parfois obligatoire.



Assurance responsabilité civile auto;



Responsabilité civile scolaire;



Responsabilité civile professionnelle, etc.

### Qu'est-ce que cela implique ?

L'assureur se substitue au responsable (l'assuré) pour indemniser la victime. Cela implique que votre assureur prendra en charge la réparation du dommage que vous avez causé à une autre personne dans la limite de ce que vous avez convenu dans votre contrat d'assurance.



L'assureur n'est tenu d'indemniser la victime que dans le cas où celle-ci lui adresse une demande à l'amiable ou par voie judiciaire.